

Image not found or type unknown



Ai je droit de refuser de travailler mon jour de conge hebdomadaï

Par **Lizinha**, le **14/10/2015** à **14:34**

Je travail dans un commerce d amilentation ouvert du lundi au samedi de 8h30 a 21h00 et le dimanche de 8h30 a 13h00. Mon jour de conge est le dimanche. Mon directeur m annonce que je vais devoir travailler les dimanches apres midi de decembre ai je droit de refuser ?